

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026  
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 02/02/2026**

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De retenir la proposition de l'entreprise EUROFEU pour une durée de trois ans (2026-2028) pour la vérification et la maintenance du parc d'extincteurs de la commune.
- ❖ De signer un contrat de prestations de services pour l'année 2026 avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental 04 pour la réalisation de prélèvements et d'analyses des repas produits par le restaurant scolaire de la commune pour un cout estimatif annuel variable de 1 228.20 € HT.
- ❖ De signer un devis de la SAS les Bocaux de Mamie relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche pendant les vacances scolaires de Noël pour un montant de 291.10 € HT.
- ❖ Après consultation, de signer la proposition de ALPICITE pour l'accompagnement d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour une tranche ferme d'un montant de 7 475 € HT et tranche optionnelle, si besoin, pour un montant de 8 450 € HT.
- ❖ Après consultation, de signer la proposition de ALPICITE relative à l'accompagnement d'une modification n°8 simplifiée du PLU pour une tranche ferme d'un montant de 5 850 € HT et tranche optionnelle, si besoin, pour un montant de 4 550 € HT.
- ❖ De retenir la proposition de la Sté Ecolab Pest France pour le traitement des nuisibles, des rongeurs sur les berges du canal, pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2028 pour un montant de 1 856 € HT.

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

◆ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

**1. N° 2026-26 01-01 AFFAIRES GENERALES – MAINTIEN OU NON DES FONCTION DU 5eme ADJOINT AU MAIRE, APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du retrait d'une délégation de fonction à M. Christophe MICHAÏLIDES et décide de ne pas le maintenir en qualité d'adjoint au Maire.

*Délibération adoptée avec 13 Voix pour, 7 abstentions, 0 voix contre.*

**2. N° 2026-26-01-02 ADMINISTRATION GENERALE – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à cinq le nombre d'adjoints de la commune de Villeneuve.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**3. N° 2026-26-01-03 ADMINISTRATION GENERALE – REMPLACEMENT DU PREMIER ADJOINT ET ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Après avoir procédé au vote des conseillers municipaux, Monsieur Fabrice TROUVÉ est proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

*Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin : Nombre de conseillers présents : 19 – Nombre de votants : 20 – Nombre de bulletins nuls ou blanc : 0 – Nombre de suffrages exprimés : 20 – Majorité absolue : 11*

**4. N° 2026-26-01-04 ADMINISTRATION– FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les indemnités des adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**5. N° 2026-26-01-05 RH – SERVICE ANIMATION : CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le recrutement de contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à chaque période de vacances scolaires.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**6. N° 2026-26-01-06 FINANCES – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : TARIFS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif de la journée périscolaire et extrascolaire en ACM à 12€ à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**7. N° 2026-26-01-07 FINANCES – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : TARIFICATION MODULEE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'un abattement municipal sur le tarif ACM égal à 40% de l'aide versée par la CAF applicable au 1<sup>er</sup> février 2026.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**8. N° 2026-26-01-08 FONCIER : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'acquisition de la parcelle ZK590, d'une superficie de 117m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**9. N° 2026-26-01-09 CDST : AVENANT N°2 AU CONTRAT DEPARTEMENTAL 2024-2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**10. N° 2026-26-01-10 RH – INFIRMIERE TERRITORIALE : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, supprime le poste d'infirmière normale au 01/03/2026 et crée un poste relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, à temps complet.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**11. N° 2026-26-01-11 FINANCES – ETAT SUBVENTION : TOITURES MATERNELLE (CLASSE 3/4/5) – PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la réalisation de l'opération, valide le plan de financement et autorise M. Le Maire à solliciter l'aide de l'Etat.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**12. N° 2026-26-01-12 INVESTISSEMENT – VIDEO PROTECTION : 2EME TRANCHE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la 2<sup>ème</sup> tranche d'installation du système de vidéo protection.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**13. N° 2026-26-01-13 CBA – ENQUETE PUBLIQUE : AVIS DU CONSEIL SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de renouvellement et d'extension d'activité de ma carrière CBA, au lieu-dit « La Roche ».

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Fin de la séance à 21H**